

L'an deux mil vingt-deux le vingt-six janvier à vingt heures trente le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle des Associations en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur POLICE Gérard.

Étaient présents : POLICE Gérard, BENOIST Romain, ROUX Alexandra, ANGELI Stéfane, GODET Anne-Claire, ROZIER Sandrine, GEORG Fabrice, GASTINEAU Vincent, Denis CANTEAU et ASTARCI Erol, POUPARD Alexis Anne PAREUIL

Absents : Florian LOIZEAU,

Absents excusés : Jacques Antoine TOUBLANC

Pouvoir : Sabine BRANCHU ayant donné pouvoir à Vincent GASTINEAU

Formant la majorité des membres en exercice.

Il a été procédé, conformément l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Fabrice GEORG ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 4 DU 07/12/2021
Et RECTIFICATION POUR ERREUR MATERIELLE**

1 AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE MANDATER LES DEPENSES 2022 FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

La commune du Coudray Macouard prévoit de voter le budget 2022 dans le courant du mois de février mars prochain. Dans cette situation, le code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit deux régimes distincts :

Pour le Fonctionnement :

L'article L1612-1 du CGCT dispose qu'en cas de non adoption du budget avant le 1^{er} janvier, le maire recouvre les recettes et engage, liquide et mandate les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Le Maire est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Pour l'investissement :

Le CGCT prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, le maire peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les autorisations de programme peuvent par ailleurs être consommées dans la limite des crédits de paiement prévus pour l'exercice concerné.

Le conseil municipal doit faire application des dispositions de l'article L1216-1 du CGCT et d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater :

- Les dépenses d'investissements dans les limites du quart des crédits inscrits au budget de l'année 2021

Les dépenses inscrites en crédits de paiements 2021 pour les autorisations de programme

**DEPENSES INVESTISSEMENT ANNEE 2021
BUDGET COMMUNE**

| ARTICLE | LIBELLE DE LA DEPENSE | MONTANT 2021 | CREDITS POUVANT ETRE OUVERT AU TITRE DE L'ARTICLE L 1612-1 DU CGT |
|---------------|--------------------------------------|---------------------|---|
| 2041582 OP 18 | Autres groupements | 78 421,00 € | 19 605,25 € |
| 2121 | Plantations d'arbres et d'arbustes | 25 000,00 € | 6 250,00 € |
| 21316 | Equipements du cimetière | 2 500,00 € | 625,00 € |
| 21318 | Autres bâtiments publics | 60 000,00 € | 15 000,00 € |
| 2135 | Installations générales aménagements | 29 600,00 € | 7 400,00 € |
| 2138 | Autres constructions | 1 200,00 € | 300,00 € |
| 21311 | Hotel de ville | 20 000,00 € | 5 000,00 € |
| 2151 | Réseaux de voirie | 73 400,00 € | 18 350,00 € |
| 2312 | Agencements et Aménagements terrains | 87 929,00 € | 21 982,25 € |
| 2313 | Constructions | 38 000,00 € | 9 500,00 € |
| TOTAL | | 416 050,00 € | 104 012,50 € |

2-Inventaire des zones humides sur le bassin du Thouet et les masses d'eau liées à la Loire – validation de l'inventaire.

Un inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau est en cours depuis 2020 sur 24 communes de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire comprises dans le bassin du Thouet et les masses d'eau liées à la Loire.

Sur la commune du Coudray-Macouard, une réunion de lancement auprès du groupe d'acteurs locaux (GAL) désigné par la commune a eu lieu le 28 septembre 2020. Une information spécifique auprès des exploitants agricoles a été faite le 16 septembre 2020. Le bureau d'études HydroConcept, titulaire de l'étude, a réalisé la phase de terrain à l'automne 2020.

Les résultats ont été mis en consultation en mairie du 15/02/2021 au 19/03/2021. Aucune remarque n'a été déposée.

Les résultats ont été présentés au GAL le 09 juin 2021. Quelques demandes de compléments (ajout de zones non prospectées) ont été formulées par les membres du GAL. Elles ont été traitées par HydroConcept en juillet 2021.

Au final, 693 sondages pédologiques ont été effectués sur la commune, 253,2 ha de zones humides délimités et 29 mares/plans d'eau recensés (2,63 ha). Il subsiste quatre zones qui n'ont pas été prospectées (12,96 ha) par défaut d'autorisation d'accès des propriétaires. Les zones humides recensées sont majoritairement situées sur des boisements, des prairies et des terres agricoles.

Il est mentionné que la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Thouet est la commission *ad hoc* pour vérifier la qualité de ces inventaires. Ce point est développé dans la disposition 8 E – 1 du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) Loire-Bretagne. De ce fait, après un passage devant le comité technique zones humides du SAGE Thouet, la CLE donnera un avis sur le rendu de l'inventaire communal par délibération.

Vu la délibération du bureau communautaire n°2019-259 du 28 novembre 2019 actant la réalisation d'un inventaire des zones humides sur 24 communes du territoire de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire

Vu la délibération du conseil municipal du 09 juin 2020 créant un groupe d'acteurs locaux pour suivre, discuter et valider l'inventaire des zones humides Thouet/Loire, du réseau hydrographique et des plans d'eau,

Considérant que cet inventaire répond aux exigences réglementaires prescrites dans le SDAGE du bassin Loire-Bretagne,

Considérant que la méthode mise en place est conforme aux modalités définies par la CLE du SAGE Thouet,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau de la commune du Coudray-Macouard,
- **SOLLICITE** l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Thouet
- **DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.**

3-REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ORANGE – ANNEE 2021

| Type d'implantation | Patrimoine | Montant de base 2006 | Montant Actualisé | |
|---------------------|------------|----------------------|-------------------|-------------------|
| Artères aériennes | 8,528 | 40,000 | 55,05 | 469,47 € |
| Artères en sous-sol | 16,324 | 30,000 | 41,29 | 674,02 € |
| Emprise au sol | 1,000 | 20,000 | 27,53 | 27,53 € |
| | | | | 1 171,01 € |

TOTAL REDEVANCE 2021 1 171,01 €

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE les participations citées ci-dessous

AUTORISE Mr le Maire à faire le titre de recette correspondant aux participations 2021

4- DEVIS REMPLACEMENT SYSTEME ECLAIRAGE SALLE DES FETES

Monsieur Georg Fabrice, adjoint au Maire présente les devis de changement de système d'éclairage de la salle des fêtes.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE le devis de l'entreprise PRO EVENT pour un montant de 3 399.60 €

AUTORISE Mr le Maire à signer le devis

QUESTIONS DIVERSES

a- Info sur le projet éolien.

b- Point sur les travaux 2021

| TRAVAUX 2021 | | | | | |
|------------------------|------------------------------|--|--------------------------|---------------------|---|
| Lieu | Travaux | Entreprise | Commune | Montants TTC | Année |
| Salon de coiffure | Remplacement fenetre | Vaucelle | Le Coudray Macouard | 3 403.20 € | 2021 |
| Cave rue de Pazillé | ACTS | ACTS | Brossay | 5 919.00 € | 2021 |
| Salle des fetes | Abatage maronnier | Jardin de la Loire | Saint Clément des levées | 960.00 € | 2021 |
| Toiture point I | Nettoyage toiture | Hersard | Turquant | 1 516.20 € | 2021 |
| Voirie | PATA | ATP | Brossay | 14 469.00 € | prévu 2020 report sur 2021 |
| MAPA | Elec Porte Automatique | Bouet Saumelec | Montreuil Bellay | 2 334.30 € | 2021 |
| MAPA | Menuiserie Porte Automatique | Record | Bléré | 10 720.80 € | 2021 (sur provision mapa) |
| Voirie | PATA | RTL | Roiffé | 14 400.00 € | 2021 |
| Mairie | Peinture portail | MLP | Saumur | 4 532.50 € | 2021 |
| Salle des fêtes | Elec Remise aux normes | Beaujon | Distré | 5 515.20 € | 2021 |
| Epicerie | Elec Radiateur | Bouet Saumelec | Montreuil Bellay | 1 244.04 € | 2021 |
| Stade de Foot | Stade Rep coffret + Tx salle | Bouet Saumelec | Montreuil Bellay | 927.84 € | 2021 |
| Restaurant | Toiture | Hersard | Turquant | 10 287.00 € | 2021 (restant facture sera soldé sur 2022) |
| Effacement des réseaux | Bron | SIEML | ANGERS | 49 211.00 € | |
| Cave Rudeault | comblement cave sous voirie | ACTS | Brossay | 54 971.00 € | (Travaux + MO) |
| Salle des Fêtes | Confortation Bâtiment | M2/Primo/Bat.thouarsais/Beaujeon/Enent structure | | 29 328.00 € | Travaux + MO (le reste sera facturé sur 2022) |
| | | | Total | 209 739.08 € | |

- Une remarque d'Alexis Poupard pourquoi avoir dépensé autant dans du PATA (environ 23% du budget travaux) pour un résultat nul.
- Réponse de Fabrice Georg : Le PATA n'est pas fait pour avoir des routes comme des autoroutes mais pour éviter qu'elles se dégradent encore plus et précise qu'il y a plusieurs années ou il n'y avait pas eu de PATA de réalisé sur la commune et c'est aussi pour ça que les routes sont aussi dégradées.
- Fabrice Georg a proposé à Alexis Poupard de faire faire des devis pour refaire toute la traversé de Bron (Car il y a que Bron ou il a un problème) pour qu'il se rende compte du montant. Si nous voulons avancer il faut être constructif et arrêter d'être négatif et de tout le temps critiquer le travail réalisé sans apporter de solutions.
- Alexis Poupard demande à ce que les gravillons qui reste sur les routes (de Bron) soient ramassés.
- Fabrice Georg va demander aux agents communaux d'aller ramasser le plus gros mais hors de question de faire toutes les routes.

c- City stade

- o Fabrice Georg informe que les travaux de préparation de la plateforme devraient démarrer prochainement avec l'entreprise RTL.
 - o Vincent Gastineau informe que le matériel pour le city stade est livré au hangar communal.

d- Journée Coudr'et jeunes

- Anne Claire Godet informe que la participation est ouverte aux enfants du CM1 jusqu'à le troisième et que cette journée se déroulera le 12 Mars de 9h à 12h à la salle du petit bois.

e- Validation du classement des archives communales

Conformément à notre demande Mr Christophe Gandon, chargé des archives communales et de groupement de communes s'est déplacé à la mairie afin d'effectuer une visite approfondie pour évaluer la situation de l'archivage.

Une intervention de classement a eu lieu en 2012, qui avait déjà mis en ordre les archives de la commune et en avait dressé un inventaire sommaire.

Les documents en attente de classement sont également conservés dans la salle des archives et stockés en boîte identifiées à l'exception de quelques dossiers conservés en liasses. L'ensemble représente environ 96 mètres linéaires de document

L'intervention aurait lieu en 2022 et consisterait :

- Dans l'intégration de tous les arriérés de classement qui ne sont plus utiles à la gestion des affaires courantes
- Dans la réalisation des éliminations de manière à diminuer la masse et à faire disparaître tous les documents qui pourraient être détruits
- Dans la mise à jour de l'inventaire réalisé en 2012

Cette intervention est estimée pour une durée de 5 à 7 semaines environ. Elle sera confiée à un archiviste professionnel sur une base de rémunération d'attaché de conservation du patrimoine, ce qui représente une charge mensuelle de 2 800 € environ pour la commune, somme à laquelle s'ajouteraient les frais de fournitures et les éventuels frais de destruction d'archives dans le cadre des éliminations réglementaires.

L'archiviste est susceptible par ailleurs de solliciter une rémunération à un échelon supérieur afin de couvrir ses frais de déplacement.

Si le conseil municipal est d'accord la Direction Départementale des archives de Maine et Loire sera en mesure de nous proposer une candidature au cours du second trimestre 2022 pour une mission qui pourrait intervenir au second trimestre aussi.

Il convient de donner un accord de principe sur cette intervention afin d'être inscrit au plus tôt dans le calendrier d'opérations.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE la programmation de la remise à jour des archives communales

AUTORISE Mr le Maire à signer les documents nécessaires pour la mise en place de cette opération.

INFORME qu'il mettra les crédits nécessaires au budget pour la rémunération de l'archiviste.

f- Troc plantes

Anne Claire Godet informe que le Troc plantes sera le 10 avril de 9h30 à 12h30 à côté de la salle des fêtes.

g- Dates élections :

Présidentielles

1^{er} tour 10 Avril

2eme tour 24 Avril 2022

Législatives

1^{er} tour 12 juin

2eme tour 19 Juin

Fabrice Georg annonce qu'il ne sera pas disponible pour les élections législatives mais qu'il se propose pour prendre plusieurs permanences lors des élections présidentielles.

h- Projet stade de foot

Anne Claire Godet après avoir expliqué le projet, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord que la commission sport fasse l'étude de faisabilité du projet.

Les membres du conseil ont répondu oui car de toutes façons une étude ça n'engage à rien.

Fabrice Georg précise que dans l'étude il ne faut pas oublier d'inclure le coût en temps passé à faire l'entretien par les agents (une demi-journée par semaine pendant 30 à 35 semaines par an) et aussi le coût d'achat de matériel pour réaliser l'entretien car la commune ne dispose plus de matériels pour.

i- Rando Elles gazent elles

Anne Claire Godet informe que la randonnée se déroulera le 27 février

Inscription au 06 98 75 76 24.

Tarif 5€ il y a 2 parcours 6 et 12Km.

j- 30 ans de la Girouetterie

Anne Claire Godet informe que la Girouetterie va fêter ses 30 ans les 4 et 5 juin.

Gérard Police informe qu'il y a une étude avec les membres de Equivini pour organiser une balade reliant les 3 communes : Puy notre Dame Montreuil Bellay et le Coudray Macouard avec des animations et visites dans chaque commune.

Gérard Police annonce qu'Anne Pareuil à un projet avec l'école.

Anne Pareuil explique son projet qui est d'expliquer et de montrer aux enfants ce qu'est le chant.

Dates à retenir :

8 Mars réunion de conseil à 20h30.

21 mars orientation budgétaire à 20h30.

5 Avril vote du budget à 20h30.

7 Avril budget MAPA à 18h30 (que pour ceux qui sont concernés).

7 Avril budget caisse des écoles (que pour ceux qui sont concernés).

Monsieur le Maire lève la séance à 22h19.